Ils ont été aussitôt introduits dans l'antichambre du cabinet de M. le juge d'instruction.

Ce dernier a fait immédiatement consigner sa porte et un sous-brigadier de police était chargé d'éloigner les importuns.

La mère de Bœchie a cependant obtenu la faveur de voir son fils. Elle s'est précipitée sur lui en sanglotant.

— Qu'as-tu fait, s'est-elle écriée, qu'as-tu pensé d'agir ainsi, mon pauvre enfant, tu as dû être poussé pour commettre ce crime.

Boëchie balbutia quelques mots et se mit à pleurer.

Le sous-brigadier de police mit fin à cette scène émouvante en congédiant la femme Boéchie qui se retire en sanglotant.

La victime

Il était exactement 9 h. 1/2 lorsque la voiture arriva devant le Palais-de-Justice. Elle amenait Mlle Thélu et la victime, Mlle Juliette Dewolf.

Mlle Thélu descendit et tendit la main à Mlle Dewolf, qui avait peine à se soutenir.

Cette promenade en voiture l'avait extrêmement fatiguée et le cocher avait dû faire la route au pas afin d'éviter les cahots.

Mlle Dewolf parcourut très péniblement l'espace qui sépare la grille du grand escalier et là, il fallut presque la porter jusque dans la salle des pas perdus.

Mlle Dewolf était modestement vêtue de noir et avait la tête couverte d'un châle qui laissait voir cependant les bandes de toiles qui recouvrent encore les affreuses blessures produites par les haches de ses agresseurs.

Le visage de cette jeune fille était d'une pâleur livide et sans expression.

Elle a perdu une très grande quantité de sang, et c'est ce qui explique son extrême faiblesse sur ses jambes.

Mlle Dewolf est d'une taille moyenne et de corpulence assez frêle.

Elle fut conduite dans la loge de la concierge en attendant que M. le juge d'instruction la fit appeler.

La confrontation

Il était dix heures, lorsque M. le juge d'instruction ayant terminé l'affaire Wils, fit appeler Mlle Dewolf.

Elle fut introduite par la chambre des témoins dans le cabinet de M. de Taillandier ; elle était accompagnée de Mlle Thélu.

Avec beaucoup de ménagement, M. le juge d'instruction lui fit faire le récit du drame.

D'une voix faible Mlle Dewolf fit le récit suivant :

« Je revenais d'entrer à la maison, lorsque j'entendis sonner à la porte ; je me suis trouvé en présence de Bœchie et de Provoost qui déclarèrent venir pour prendre la mesure du tuyau d'une cuisinière, je les ai introduits dans la salle à manger et là, ils m'ont demandé une ficelle. Je suis montée sur une chaise pour en chercher une, et c'est alors que je me sentis frapper derrière la tête ; instinctivement j'ai porté la main à cet endroit.

» Je reçus encore de nouveaux coups. Je suis alors tombée de la chaise et j'ai vu Provoost et Bœchie la hache à la main s'acharner sur moi.

» Affolée, je criai au secours, mes assassins, effrayés par mes cris, s'enfuirent. Après une courte syncope, je repris connaissance et je courus dans la rue où je tombai dans les bras d'un passant. »

Mlle Dewolf était fortement émue en racontant cette terrible scène.

M. le juge d'instruction lui demanda alors quel était celui qui l'avait frappée le premier.

Sans être absolument affirmative, Mlle Dewolf a répondu qu'elle croyait que c'était Bœchie qui lui avait porté le premier coup de hache.

L'interrogatoire de Mlle Thelu

Mlle Thelu a été interrogée à son tour et dans sa déposition, elle a déclaré qu'elle connaissait Provoost, parce qu'il était venu faire à différentes reprises, des travaux de poêlerie.

Elle a ensuite relaté qu'en entrant chez elle, elle avait trouvé sa domestique couverte de sang et dangereusement blessée.

Elle s'est empressée d'envoyer chercher le médecin qui a prodigué les soins nécessaires à la victime.

L'interrogatoire de Provoost

Provoost a ensuite été introduit dans le cabinet de M. le juge d'instruction.

Quelques larmes sillonnaient ses joues et lorsque M. le juge d'instruction prononce ces mots : « Regardez votre victime, Provoost relevez la tête », il se met à sangloter.

Un coup de théâtre se produisit à ce moment. Provoost s'avança vers Mlle Dewolf, se jeta à ses pieds en murmurant ces mots :

— Pardon, Mademoiselle ! pardon, pardon !

— Je vous pardonne... répondit la jeune fille, néanmoins vous avez été bien méchant.

Mlle Dewolf était aussi émue que son meurtrier.

M. le juge d'instruction fit relever Provoost, qui raconta alors toute la scène du drame.

Il déclara que les haches avaient été prises dans le magasin de son père.

Le crime avait été prémédité depuis longtemps et Mlle Thélu devait également tomber sous leurs coups.

Il leur fallait de l'argent pour faire la noce à la foire.

Provoost a ensuite déclaré que Boechie et lui avaient frappé ensemble sur leur victime,

L'interrogatoire de Boechie

Boechie fut ensuite entendu.

Il semble qu'il a beaucoup plus de franchise et de repentir que Provoost, car ses larmes coulent abondamment.

En apercevant Mlle Dewolf, il a été pris d'un tremblement convulsif, mais il s'est bientôt remis et c'est d'une voix claire qu'il a raconté les diverses phases du drame.

Il prétend qu'il a été entraîné par Provoost.

Le juge. — Pourquoi n'avez-vous pas résisté aux funestes conseils de Provoost.

Bœchie. — Je ne sais pas. C'était mon camarade. Il m'avait prêté Cartouche que j'avais lu et m'avait dit que c'était là un rude gaillard, qui savait comment s'y prendre pour réussir. Il m'a demandé si je voulais faire comme lui et j'ai dit qu'oui.

Sur la demande du juge d'instruction, le jeune malfaiteur fait à son tour le récit du drame. Il apporte quelques détails inédits qui ont une grande importance et qui prouvent que l'assassinat était parfaitement et depuis longtemps prémédité.

— Provoost m'a conduit trois fois chez Mlle Thélu.

La première fois, c'était le lundi de la semaine avant la Noël.

Nous étions partis avec l'intention de pénétrer dans la maison en cassant une vitre, s'il n'y avait personne.

« Provoost a sonné à la porte. Mlle Thélu est venue ouvrir. Il lui a dit qu'il était allé à Malo pour prendre la mesure du tuyau de sa cuisinière.

« Mlle Thélu répondit que ça ne pressait pas et que le tuyau de sa cuisinière était encore bon pour quelque temps.

« Nous sommes partis sans entrer dans la maison.

« Le vendredi suivant, dans l'après-midi, Provoost m'a rencontré dans la rue de Séchelles. Il avait deux haches sous son paletot. Avec ça m'a-t-il dit en me les montrant, nous allons réussir notre affaire. Je tuerai la vieille et toi tu tueras la servante. Ce sera facile, car nos haches sont solides et coupent bien. Je les ai aiguisées dans le magasin de mon père. Elles sont toutes neuves.

Nous sommes allés ensemble à Malo. Arrivés devant la maison, Provoost m'a remis les deux haches, que j'ai cachées sous ma veste et, marchant devant moi, pour me cacher, il est allé sonner à la porte de Mlle Thélu.

» Cette fois, c'est la servante qui vient ouvrir. Provoost, entendant Mlle Thélu causer avec une femme dans sa cuisine, n'osa pas entrer, car, alors il y avait trois personnes à tuer au lieu de deux. Il dit à la servante que son père viendrait dans quelques jours pour le tuyau de poêle, et il repartit.

» Nous sommes encore floués, m'a-t-il dit en revenant à Dunkerque. Il faudra recommencer cela. Nous avons encore du temps devant nous, d'ici à la foire.

« Le jour de Noël, nous avons décidé de nous rendre le lendemain à Malo.

Nous sommes partis vers midi, Provost avait encore les deux haches, »

Après ces déclarations faites d'un ton de parfaite tranquillité, le jeune Boéchie raconte comment ils ont rencontré la servante, puis comment ils se sont ensuite introduits chez Mlle Thélu.

Inutile de revenir sur ces faits qui sont connus de nos lecteurs.

Arrivé à la scène sanglante, au moment où Juliette Dewolf se trouvait sur la chaise, Boéchie déclare que c'est lui qui a frappé le premier. « J'ai porté un coup de hache sur l'épaule, dit-il, mais j'étais poussé par Provoost qui me faisait signe.

Il avait sa hache en main, quand j'ai vu son bras levé, j'ai frappé sur l'épaule et au même moment Provost en a porté deux sur la tête. Moi, je n'ai porté qu'un seul coup. C'est Provost qui a porté tous les autres. Il voulait l'achéver, mais la vue du sang me faisais peur. Je me suis sauvé et Provost m'a suivi.

Il résulte clairement de cette déclaration que les deux jeunes criminels avaient prémédité l'assassinat de Mlle Thélu et de sa bonne. S'il n'ont pas perpétré leur crime, c'est uniquement parce que les circonstances, fort heureusement, ne les ont pas favorisés.

Mlle Thélu devant l'assassin

Lorsque Boéchie eût fait sa déclaration en présence de Mlle Dewolf, le juge d'instruction permit à celle-ci de se retirer.

Elle était visiblement sous le coup d'une profonde émotion et le juge d'instruction n'a pas voulu prolonger outre mesure cette entrevue.

Scène touchante

Pendant que Provoost se trouvait dans le cabinet du juge d'instruction, la mère de Boëchie avait réussi à s'introduire auprès de son fils, resté dans la salle contiguë en attendant sa confrontation avec Juliette Dewolf.

Tout en larmes, la malheureuse mère embrassa son fils avec effusion et lui causa une minute à peine. Une scène plus émouvante encore se produisit lorsque les deux assassins longeant le couloir entre deux agents, étaient conduits par les agents à la voiture cellulaire qui les attendait derrière le Palais de Justice, sur la place d'Abondance, pour les reconduire à la maison d'arrêt.

Une femme, qui stationnait depuis plus d'une heure dans la salle des pas-perdus, se précipita en sanglottant vers Boechie qu'elle enlaça dans ses bras.

C'était Mme Keller, la tante du prisonnier la sœur de sa mère.

Les agents obéissant à leur consigne, écartèrent cette femme en pleurs.

Ah ! malheureux enfant ! s'écria-t-elle en fondant en larmes et en cachant sa figure dans ses mains.

Longtemps, elle tint ses regards fixés sur son neveu qui disparaissait en pleurant dans le sombre couloir.

Provoost et Bœchie furent introduits aussitôt leur sortie du Palais de Justice dans la voiture cellulaire qui les reconduisit à la prison.

Une centaine de personnes se trouvaient sur la place d'Abondance au moment où ils ont pris place dans la voiture, en compagnie des agents.

Aucun cri ne s'est fait entendre, aucun incident ne s'est produit.

En correctionnelle

Maintenant que la confrontation a eu lieu, l'instruction du drame de Malo qui a fait tant de bruit et causé dans la région une si vive émotion, peut être considérée comme terminée.

Comme nous l'avons dit, Provoost et Boëchie seront traduits devant le tribunal correctionnel, pour coups et blessures volontaires.

Il est probable que cette affaire, qui sera pour notre tribunal une cause célèbre, sera appelée à l'audience du samedi 25 janvier.

On dit que c'est Mᵉ Alfred Dumont qui présentera la défense des deux prévenus.

Violent incendie à Drincham

Un violent incendie a détruit la maison occupée par M. Louis Destard, journalier, et appartenant à Mme veuve Pieters de Rubroucq.

Ce bâtiment avait neuf mètres de long sur cinq mètres de large.

Les dégâts sont évalués à 3,000 francs environ.

On croit que le feu devait couver depuis plusieurs jours dans le foin qui remplissait le grenier.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Accident. — M. Wacheux père, boulanger, rue St-Aubert, a été grièvement blessé hier soir sur la route de Dainville. M. Wacheux étant tombé de sa voiture l'équipage qu'il conduisait lui est passé sur les jambes. Il a reçu des contusions assez graves.

Adjudication. — Ce matin à onze heures a eu lieu à la mairie une adjudication pour l'entretien de l'égout collecteur, pendant les années 1896, 1897 et 1898. M. Barbier-Carton a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 2 0/0. MM. Maurice et Aspue avaient également soumissionné : le 1er avec une surenchère de 1 0/0 ; le second avec un rabais de 1 0/0.

Agression à Saint-Sauveur. — Procès-verbal pour violences et voies de fait a été dressé à la charge d'un ouvrier terrassier, Victor Letien, 19 ans, travaillant à la canalisation des eaux, rue d'Enfer, qui, ne trouvant pas de son goût les observations que lui faisait le surveillant des travaux, s'en prit à un de ses compagnons, Jules Tiquot, de Ste-Catherine, à qui il reprocha d'avoir été l'espionner auprès de ce surveillant.

Tiquet a reçu sur la tête un coup du fer de sa pelle qui a provoqué une hémorragie assez abondante. L'incident avait été raconté d'abord avec force détails ; on ne parlait de rien moins que d'une tentative d'assassinat.

La vérité est heureusement moins grave : à tel point que Triquet a fait ce matin une démarche au commissariat de police, demandant qu'il ne soit pas donné suite à la plainte qu'il avait déposée.

BÉTHUNE

Liévin. — M. Nachin, commissaire de police a mis en état d'arrestation et fait conduire à la prison de Béthune le nommé Napoléon-Joseph Deléglise, âgé de 23 ans, garçon meunier au service de M. Lebas pour nombreux abus de confiance commis au préjudice de son patron.

Lens. — Travaillant dans une des galeries de la fosse numéro douze des mines de Lens, le nommé Victor Leclercq, ouvrier mineur a eu le pied droit brisé par la chute d'une pierre qui est venu l'atteindre. Le blessé a été transporté chez ses parents à Loos-en-Gohelle.

Les vols. — La série des vols se continue dans cette ville où chacun s'étonne que la police ne parvienne pas à découvrir les auteurs. Aujourd'hui, l'on signale deux vols encore, l'un commis chez M. Edmond Douez-Tahon, place Jeanne d'Arc, et l'autre chez M. Lefebvre François, rue du Vieux-Couvent.

— Procès-verbal vient d'être dressé à la charge du nommé Edmond Vandesonville, 31 ans, mineur, pour coups et blessures à la nommée Anatolie Walgraëve, journalière, à Lens.

Auchy-lès-Labassée. — Alfred Florent, 20 ans, demeurant dans la rue du Bois à Richebourg-l'Avoué, rouleur à la fosse n° 8 des mines de Courrières, à Auchy-les-Labassée, ayant négligé de fermer une barrière derrière lui après être passé avec une berline pleine, a été tamponné par une autre berline et a eu plusieurs côtes fracturées.

Ruitz. — La veuve Barbry, demeurant à Ruitz, avait reçu une somme de mille francs, le 7 janvier dernier. Un malfaiteur en a eu vent, s'est introduit chez elle la nuit et lui a volé 925 francs. Une enquête est ouverte.

Une vieille femme brûlée vive

A SAINS-EN-GOHELLE

Un terrible accident s'est produit à Sains-en-Gohelle, samedi soir. Deux vieillards demeuraient ensemble dans une petite maison de ce village, le frère et la sœur ; le frère est complètement infirme et la sœur ne jouissait plus de toute sa raison. Malgré de vives instances pour les décider à entrer dans un hospice, tous deux avaient persisté à vouloir habiter seuls à Sains-en-Gohelle. Samedi soir un voisin étonné de ne voir ni entendre les deux vieux alla frapper à la porte ; il entendit des gémissements. La porte était fermée à clé, il l'enfonça et se trouva en présence d'un triste spectacle. La pauvre vieille gisait à terre, les vêtements brûlés. Elle avait l'habitude pour se réchauffer de placer du charbon tout enflammé dans un chaudron.

C'est ainsi que le feu s'était communiqué à ses vêtements. Elle est morte quelques heures après des suites de ses brûlures.

SAINT-OMER

Fléchin. — Des vauriens restés inconnus ont brisé, en je'ant des cailloux, 5 carreaux de vitre au presbytère de M. le curé.

Les auteurs sont recherchés.

Wizernes. — Trois cabaretiers de la commune ont été pris en contravention pour avoir conservé des consommateurs après l'heure fixée par le règlement de police.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

entre Zudausques et Quelmes

Dimanche matin, les habitants de Zudausques et de Quelmes ont été mis en émoi par une tentative d'assassinat, qui avait été commise la nuit.

En revenant en voiture de St-Omer où il était allé vendre des porcs, M. Eugène Evrard, cultivateur à Quelmes, fit la rencontre d'un de ses parents qu'il reconduisit à Zudausques, lieu de son domicile.

Ayant quitté ce dernier vers minuit, au hameau de Noircarme, il repartit seul pour Quelmes.

Il avait à peine parcouru 800 mètres qu'il était assailli par trois malfaiteurs ; Pendant que l'un d'eux maintenait le cheval les deux autres montaient dans la voiture, renversaient le sieur Evrard sur une cage à porcs et après lui avoir porté huit coups de couteaux qui le blessèrent fortement ils s'emparaient de son porte-monnaie qui contenait une certaine somme, et des provisions de ménage qui se trouvaient dans la voiture.

Les malfaiteurs sont restés inconnus mais on espère qu'ils ne tarderont pas à être découverts grâce à l'enquête qui est activement et intelligemment menée.

CALAIS

Deux extradés. — Le paquebot d'hier a amené à midi 1/2, sous la conduite de deux détectives anglais les nommés Leday Auguste-Ernest, âgé de 21 ans, cuisinier et Falcineulli Edouard-Jean, âgé de 28 ans.

Ces deux individus exerçaient la profession de comptable. Ils sont réclamés par le Parquet de la Seine et inculpés de tentative de meurtre et complicité.

Après les formalités d'usage, ces deux extradés ont, par les soins du commissaire spécial de la gare, été écroués à l'hôtel Dupont en attendant leur transfert à Paris.

Epave recueillie en mer. — Il a été recueilli le 24 décembre dernier, à 14 milles en mer au nord de Vravelines, un fût en bon état contenant environ 160 litres d'huile de lin portant les marques ci-après :

Sur un fond : *J. FENNER, Cᵉ.*

Et sur l'autre fond : *A. F, Cᵉ BIO nᵒ 30.*

Le fut est déposé au poste des douanes du Petit Fort-Philippe.

Tombé dans une cave. — Samedi soir, M. Chrétien, employé chez M. Leroy, négociant, en descendant du charbon dans une cave, rue Léon Gambetta, tomba si malheureusement qu'il se contusionna grièvement le côté droit.

Le blessé a dû être reconduit à son domicile en voiture.

A la cale de radoub. — M. Blaudé, mécanicien, entrepreneur, 14, rue Berthois, est, en traversant la passerelle qui réunit le vapeur *Ville de Douai*, actuellement en réparations, au quai de la cale en radoub, tombé sur un échauffaudage sans la présence duquel il se fut tué net,

Il a une côte fracturée.

Caffiers. — *Meules incendiées.* — L'avant-dernière nuit, à une heure du matin, un incendie a complètement détruit chemin de Guines, à Caffiers, au lieu dit les Flaquelles, deux meules de blé appartenant à M. Cagneur.

La gendarmerie de Guines recherche les auteurs de ce sinistre, qui parait devoir être attribué à la malveillance.

La perte subie par M. Cagneur est heureusement couverte par une assurance.

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Voici les noms des jurés appelés à siéger pendant la session des assises du Pas-de-Calais, du 1er trimestre 1896, qui s'ouvrira à Saint-Omer le lundi 20 janvier, sous la présidence de M. Pain, conseiller à la cour d'appel de Douai.

JURÉS TITULAIRES

MM. Jules Pellerin, propriétaire à Boulogne — Louis Dussossoy, conducteur des ponts et chaussées à Béthune — Jules Fressin, contrôleur du timbre à Saint-Nicolas-les-Arras — André Bavière, cultiv. à Richebourg-l'Avoué — Octave Vicogne, négociant à Houvin-Houvigneul — Charles Boutry, fabricant de tulles à Calais — Jean-Baptiste Vasseur, cultivateur à Achicourt — Auguste Ritaine, brasseur à Guines — Auxence Debuire, cultivateur à Tilly-Capelle — David Dickson, directeur de l'Ecole d'agriculture à Mont-St-Eloi.

Alexis Lafont, fabricant de tulles à Calais — Paul Bourgois, médecin-major retraité à Ham — Louis Dumont, propriétaire à Lottinghem — Léandre Penez, propriétaire à Allouagne — Marius Bailly, brasseur à Vitry — Jules Brocq, brasseur à Avesne-le-Comte — Emile Guérie, négociant à Lillers — Augustin Lecocq, cultivateur à Violaines — Ovide Lamptaes, cultivateur à Eperlecques — Georges Carre, cultivateur à Agnez-les-Duisans — Auguste Caron, brasseur à Oye — Jules Lonquety, propriétaire à Wierre-Effroy — Paul Calonne, maire à Ruif — Jules Guilbert, cultivateur à Bully — Louis Delacre, brasseur à Ardres — Augustin Delhaye, fabricant d'huiles à Béthune — Octave Geuain, fabricant de sucre à Bailleul-sir-Berthoult.

Maurice Gody, propriétaire à Longueville — Charles Desgardins, rentier à Remilly-Wirquin — Auguste Duriez, maître de brasserie à Brebières — Clovis Demailly, rentier à Aunay — Henri Payelleville, cultivateur à Recques — Eugène Boyard, avocat à Boulogne — Théophile Baudelocque, ingénieur en retraite à Sailly-au-Bois — Marcel Coursier, ingénieur à Oignies — Ernest Allart, médecin à Hénu.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

MM. Alba, professeur de musique à Saint-Omer — Jules Costeux, notaire à St-Omer — Emile Houzet, négociant à St-Omer — Auguste Boitel, négociant à St-Omer.

SPECTACLES & CONCERTS

Grand-Théâtre de Roubaix. — L'administration rappelle au public que c'est demain jeudi soir qu'a lieu la première représentation à Roubaix du *Roi de Lahore*, le chef d'œuvre de jeunesse de Massenet, pour lequel on prépare une mise en scène splendide.

Les prospectus ont indiqué par erreur qu'il y aurait 5 minutes d'entr'actes entre le 2e et le 3e tableau, c'est 15 minutes qu'il faut lire, ce décors étant très important à monter.

Cet ouvrage ne pourra être joué qu'une seule fois, le nombre des représentations restant à donner, étant limité à cinq pour clôturer la saison théâtrale.

Club des Méli-Mélo. — Le bal annuel en faveur des sociétaires sous les drapeaux aura lieu dimanche prochain 19 janvier, à 7 heures précises, dans la salle des fêtes de Mme veuve Philémon, rue Pierre-Motte.

Brillant orchestre : cavalier 1 fr. ; dame, 0.50.

Avis. — Les sociétaires sont instamment priés de se munir de leur insigne.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Bureaux à 7 heures 1/2 ; Rideau à 8 heures.

Jeudi 16 janvier 1896,

Spectacle de gala. — Première représentation à Roubaix

LE ROI DE LAHORE

Grand Opéra en quatre actes et cinq tableaux
Musique de Massenet

Premier tableau, Roi et Prêtresse — Deuxième tableau, Mort d'Alim — Troisième tableau, Le Paradis d'Indra — Quatrième tableau, Le Retour sur la Terre — Cinquième tableau, Apothéose. L'action se passe dans l'Inde.

Au troisième acte, grand ballet.

Grande Mise en scène. — Décors nouveaux.

Théâtre Deschamps. (Rue Archimède.) — Bureaux à 7 heures 1/2 ; Rideau à 8 heures »/». — Jeudi 16 janvier 1896 :

CHEZ LE DENTISTE

Comédie en un acte

LE GRAND MOGOL

Opéra comique en quatre actes

PETITE CORRESPONDANCE

A. L. Lille : Non, si la société n'est d'aucune utilité pour la commune. — *P. V. 500* : Renseignez-vous auprès du directeur de la Caisse. — *J. V. O. P. :* Oui, mais il est probable que pour cette fois la mesure ne sera pas prise. — *Baptiste. François. César :* Vous faites absolument erreur. Un bénéfice de 15 pour cent n'est pas un bénéfice de 15 pour 85. — *Un lecteur du « Progrès » à Iwuy :* 1° Le Conseil municipal n'a pas à intervenir ; 2° Le droit du sous-préfet est d'agréer et non de nommer. — *Un abonné I. B. :* Oui ; Avant 25 ans, le consentement des père et mère est obligatoire. — *A. P. :* Oui, pour 4 ans. S'adresser au commandant du bureau de recrutement muni des pièces exigées pour contracter un engagement. — *Un abonné :* Jusqu'ici il n'est pas question de bons numéros.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

Du 14 Janvier 1896

Naissances. — Jules Glorieux, place du Trichon, cour Tiers, 11 — Marie Devuyst, rue Constantine, maison Rigobert — Zélie Allinckx, rue Traversière, 9, hameau de la Vigne — Henri Dely, rue Meyerbeer, maison Tiberghien, 2 — Léonie Vanwilder, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 33 — Irma Lemaitre, rue Galilée, 74 — Maria Dumoulin, rue des Charpentiers, cour Paulus, 9 — Ernest Ducornez, rue du Gros-Saule, 17 — Madeleine Gillard, rue du Moulin, 139 — Charles Vandamme, Hôtel-Dieu — Henri Parent, rue Pierre-Dugardin — Jules Rieul, rue de la Redoute, 78 — Octavie Vandooren, rue Milton, 1.

Mariage. — Entre : Albert Ginions, 23 ans, sans profession, rue Neuve, 8 et Maria Vandôme, 22 ans, sans profession, rue Pauvrée, 1.

Décès. — François Vanlaere, 6 ans, rue Pierre-de-Roubaix, 173 — Catherine Dequévy, 66 ans, rue de l'Abattoir, 15 — Catherine Springael, 26 ans, rue Decrème, 163 — Emile Jorion, 1 jour, rue des Longues-Haies, 176 — Constant Vandenbroecke, 19 ans 11 mois, Hôtel-Dieu — Sincère Louage, 60 ans, rue des Loups, 2 — Marie Christiaens, 4 mois, rue de l'Alouette, 19 — Blanche Glineur, 19 ans, rue du Brandeloir, 294 — Sophie Pray, 52 ans, rue Larochefoucauld, 79 — Adolphe Devos, 65 ans, rue d'Italie, 67 — Rabaut, présenté sans vie, rue des Anges, cour Jeunart, 7.

Etat-Civil de Tourcoing

Des 12, 13 et 14 janvier 1896

Naissances. — Berthe Parignies, rue du Flocon — Paul Desmaret, rue des Phalempins — Nicolas Maquinay, sentier du Cimbale — Jeanne Demeyer, rue du Virolois — Lucienne Brackeveld, rue de Mouveaux — Auguste Nuyttens, rue Dumortier — Chrisostenne Florin, rue de la Blanche-Porte — Primerose Delbecque, rue de Renaix — Gabrielle Mestdag, rue de Gand — Jeanne Dewinter, ruelle Codron — Ernest Amelinck, rue du Tissage — Agnès Dendonckere, rue de la Croix-Rouge — Marie Henno, rue du Virolois — Désiré Vermasse, rue du Blanc-Seau — Aurélie Delepaut, rue Bradfort — Casimir Morce, rue Potenta — Albert Jacques, rue Dewavrin — Remi Dumortier, rue de Calais — Henriette Vandewalle, rue Famelart — Lia Fiévet, rue Neuve-de-Roubaix — Emile Castel, rue de Gand.

Décès. — Marie Liétar, 2 ans, rue du Four, 18 — Rose Marliere, 11 mois, rue du Tilleul, 162 — Lucie Deconinck, 73 ans, rue du Dragon, 81 — Germaine Haesebaert, 7 mois, rue du Hrze, 41 — Marie Dugardin, 4 jours, rue de Gand, 331 — Louis Serron, 75 ans, Petites-Sœurs, rue de Lille — Jules Morce, 1 mois, rue de la Croix-Rouge — Fernande Supply, 8 mois, rue Malcense — Clemence Stal, 47 ans, rue de la Marlière — Camille Cuvelier, 37 ans, rue de Gand, 137.

Du 13 janvier 1896

Mariages. — Entre : Paul Callens, 21 ans, apprêteur et Palmyre Billet, 28 ans, soigneuse — Jean-Baptiste Dhenin, 25 ans rattacheur et Marie Devernay, 23 ans, soigneuse — Alphonse Gheyssens, 23 ans, menuisier et Hortense Drouez, 24 ans, soigneuse — Henri Maes, 27 ans, tisserand et Clemence Pollet, 24 ans, soigneuse — Auguste Scalbert, 22 ans, tisserand et Germaine Guillerme, 22 ans, dévideuse.

FINANCES

Paris, 14 janvier 1896.

Les offres qui se sont produites hier ont été vite absorbées et la hausse reprend son cours.

Le 3 0/0 monte à 101.42.

Le 3 1/2 à 106.60.

On tient le Crédit Foncier de 686.25 à 687.50.

Les achats sont suivis sur les obligations foncières et communales à lots.

Le Comptoir National d'Escompte est en reprise à 567.50.

La Société Générale oscille entre 505 et 507.50, recherchée au comptant.

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 763.75.

Il y a des achats en obligations foncières tunisiennes 4 0/0 à 472.45.

L'action du Bec Auer est tenue à 1150.

Aujourd'hui s'ouvre la souscription aux 15.000 actions des Eaux de Bayonne. Cette affaire semble très bien accueillie par le public.

On s'entretien beaucoup en Bourse de la Société Nationale des Mines de France qui présente un intérêt considérable pour le développement de notre domaine minier.

L'action de la Total Gold Extraction entretient un marché animé de 50 à 51.25.

La Setlageli se présente en fermeté à 29,50.

Chemins Français en bonne tendance.

BOURSE DE BRUXELLES

du 14 janvier

Belge 3 1/2 s. I	— —	Brux- lib. 1886	107 87
— sér. II	100 20	Non libéré 1886	— —
— ser. III	100 25	Ostende à prime	— —
— 3.	— —	— 1877 3	— —
— 2 1/2	94 —	— 1883 3	— —
Annuité. 3	99 65	Tournai 1874 4.3	— —
— 4 1/2	— —	— 1886 3 1/2	— —
— 4 1/2	— —	Gand 1868 3	110 75
Cr. com. 4 1/2	115 —	— 1880 3	104 75
— 4	114 —	— 1883. 3	104 75
— 3	100 —	Liège 1853 2 1/2.	— —
— 4 p. c. 1861	119 —	— 1868 3.	107 12
— 3 p. c. 1868	107 75	— 1874	
Anvers 1887 lib.	107 —	— 1879	103 75
Libéré 1887	— —	— 1889 3 1/2	103 35

BOURSE DE LILLE

Du 14 janvier

Emprunts (Villes et Départements)

Département du Nord 1870 (obl. 400), 407 — Roubaix-Tourcoing 1893, 499 50.

Charbonnages (Actions)

Albi (a. 500 t. p.). p. 725 — Anzin le 1/100 de denier, n. 4200 — Courrières, n. 4200 — Escarpelle, (a. 500 t. p.), n. 2350 — Lens, n. 244 75 — Liévin, n. 1125 — Meurchin, (a. 100 t. p.), p. 1212 50.

Charbonnages (Obligations)

Béthune, 77 (remb. à 500), p. 451 25.

BONS PANAMA
LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change

ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.

Souscription aux Emissions. — Versement, Conversion.

Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

Opérations à Forfait
TITRES CONTRE ESPÈCES

ORDRES de BOURSE

Le Comptoir de change

A. Pajot & Ch. Lefebvre

Siège Social :

LILLE : 69 bis, Rue Nationale.

Succursale de Lille :

rue Gambetta, 1ter

et ROUBAIX, 6, rue de la Gare

EXÉCUTE

tous **ordres en bourse de Paris**, au comptant, au simple **courtage de l'agent de change** et sans autre **rémunération** que les **frais de port et d'assurances des titres.**

COUPONS, TRANSFERTS, CONVERSIONS
et souscriptions aux émissions

Toujours Victorieux !

Nous lisons dans le *Lyon républicain* :

De même la boule de neige va toujours grossissant au fur et à mesure qu'elle roule, de même le succès augmente chaque jour dans le combat incessant contre le mal terrible qu'on appelle l'anémie, lorsque l'arme dont on se sert est une arme sûre qui a fait ses preuves et qui ne manque jamais le but.

Dans toutes les classes de la société, du degré le plus élevé au rang le plus modeste, un remède surprenant a terrassé l'anémie, son adversaire le plus tenace.

C'est encore un brillant résultat que j'ai constaté chez Mlle Louise Margarit que je viens de voir ; elle est au service de Mme Reboulet, 22, rue de la République, à Lyon. Depuis plusieurs mois, l'anémie avait dompté son énergie, l'appétit et le sommeil avaient disparu. La faiblesse était tellement grande que le travail lui était devenu impossible.

Malgré tous les fortifiants employés, malgré les soins empressés qui lui étaient prodigués, Mlle Margarit ne pouvait parvenir à récupérer ses forces.

C'est alors qu'on lui a conseillé l'usage des Pilules Pink pour personnes pâles du Dr Williams, qui avaient déjà guéri tant de personnes à Lyon.

Pendant deux mois, elle les a employées à son extrême satisfaction, puisque elle-même vient de m'assurer qu'avec l'appétit et le sommeil, ses forces lui étaient revenues au fur et à mesure qu'elle prenait des Pilules Pink.

Elle a pu reprendre son travail habituel et se souvient à peine de son état maladif.

Elle sera très heureuse, m'a-t-elle dit, que son exemple soit suivi et soit utile à beaucoup d'autres. C'est dans ce but qu'elle m'a autorisé à publier cet interview, que je m'empresse de communiquer au journal.

THÉCÈME.

Les Pilules Pink ne sont pas seulement efficaces pour les cas comme celui mentionné ci-dessus. Elles ne sont pas un purgatif, mais elles sont un grand régénérateur du sang et un tonique des nerfs, elles guérissent : rhumatisme, sciatique, névralgie, paralysie, ataxie locomotrice, danse de Saint-Guy, maux de tête, névroses, scrofule, etc. Elles redonnent de belles couleurs aux teints pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement chez la femme et produisent sur les hommes une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et par les excès.

En vente dans toutes les bonnes pharmacies, mais on peut se les procurer au dépôt principal, MM. Gablin et Cie (ph. de 1re cl.), 32, rue Le Peletier, Paris, à 3 fr. 50 la boîte, ou 17 fr. 50 les 6 boites, franco, contre mandat-poste.

MAISON DU TAPIS

7, Rue du Vieil-Abreuvoir

ROUBAIX

Le plus grand choix

Ameublements
Tentures
Linoléum
Carpettes
Moquettes

Les meilleurs prix

Objets de la Chine et du Japon
POUR CADEAUX

Six pour Cent de Rente LA BANQUE DU CRÉDIT DU VAR, 17, rue de l'Arsenal, à Toulon, par l'importance des opérations mobilières, commerciales, grands travaux publics, etc., qu'elle traite, est en mesure de payer jusqu'à *Six pour Cent*. 6 pour 0/0 d'intérêt, suivant délai, aux personnes qui ont chez elles des dépôts en compte-courant.

S'y adresser pour tous renseignements.

La température commence à s'abaisser, circonstance favorable au développement des microbes qui engendrent des bronchites, rhumes, catarrhes, grippe et l'influenza. Le *Sirop phéniqué de Vial* est l'antiseptique par excellence qui combat victorieusement ces diverses affections.

TISSAGE MÉCANIQUE On demande à Rouen un Directeur capable pour tissus fantaisies. Ecrire au journal, initiales L.-M.

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

Du 14 Janvier

Cote officielle de 5 heures 1/2

Peignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	TYPE 1 Cote jour.	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	TYPE 2 Cote jour.	Peignés d'Ant Type a. c. Cote préc.	Peignés d'Ant Cote jour
Janvier	4 ..	4 025	..	..	..	..
Février	3 975	3 025	..	..	..	..
Mars	4 00	4 05	..	..	..	..
Mars nouv	..	..	..	..	..	..
Avril	4 00	4 05	..	..	..	..
Mai	4 025	4 05	..	..	..	..
Juin	4 025	4 075	..	..	..	..
Juillet	4 05	4 075	..	..	..	..
Août	4 075	4 075	..	..	..	..
Septembre	4 10	4 10	..	..	..	..
Octobre	4 10	4 10	..	..	..	..
Novembre	..	..	..	..	..	..
Décembre	..	..	..	..	..	..

DÉTAIL DES VENTES

Type unique

Janvier	10.000	»	à 4....
Id.	15.000	«	à 4.025
Février	5.000	»	à 4.025
Id.	5.000	»	à 4.05
Mars	5.000	»	à 4.05
Id.	5.000	»	à 4.05
Avril	5.000	»	à 4.05
Juin	35.000	»	à 4.075

Reports

20.000 février sur mai.... 0.25

Tendance : soutenue.
Total : 80.000

AGRICULTURE & COMMERCE

Du 14 Janvier 1896

FARINES : 12 marques. — Tendance calme.

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Janvier	40.—	40.10	Mars-Avril	41.15	41.20
Février	40.95	40.85	4 mai	42.35	42.30

MARQUE CORBEIL (clôture) : 45 —.

BLÉS. — Tendance soutenue.

Janvier	18.40	18.70	Mars-Avril	18.95	19.20
Février	18.55	18.95	4 mai	19.70	19.65

SEIGLE. — Tendance calme.

Janvier	10.95	10.95	Mars-Avril	11.35	11.25
Février	11.15	11.15	4 mai	11.75	11.75

AVOINE. — Tendance calme.

Janvier	14.70	14.70	Mars-Avril	15.05	15.05
Février	14.80	14.85	4 mai	15.50	15.50

HUILE DE LIN. — Tendance calme.

Janvier	48.—	48.—	Mars-Avril	48.75	48.—
Février	48.50	48.—	4 mai	49.25	49.75

HUILE DE COLZA. — Tendance calme.

Janvier	55.—	55.—	Mars-Avril	55.—	55.75
Février	55.—	55.—	4 mai	53.25	53.25

SUCRES BLANCS. — Tendance faible.

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture.
Janvier	30.62	30.37	30.50
Février	31.—	31.50	31.75
4 mars	31.62	31.87	31.37
4 mai	32.—	32.12	32.75
ROUX 88°	28.25		28.25
RAFFINES	102.—		102.—

ALCOOLS. — Tendance calme.

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture.
Janvier	30.75	30.50	30.75
Février	31.—	31.—	31.25
Mars-Avril	31.50	31.50	31.50
4 chauds	32.—	32.50	32.25

DISPONIBLE (cote officielle) 30.50.

Le Havre. — 14 janvier

	Cotons 10 h. 1/2	Laines 10 h. 1/4	Cafes 10 heur.	Cafes midi
Janvier 1896	50.12	118.—	88.50	88.50
Février	50.12	123.50	85.75	86.75
Mars	50.37	124.—	85.25	86.25
Avril	50.50	124.50	85.—	85.—
Mai	50.62	125.—	84.75	84.75
Juin	50.75	125.50	82.75	82.75
Juillet	51.—	126.—	81.50	81.50
Août	51.25	126.50	81.25	81.25
Septembre	51.37	127.—	80.—	80.—
Octobre	51.87	127.50	78.—	78.—
Novembre	50.25	128.—	77.—	77.—
Décembre	50 25	128.50	77.—	77.—
Tendance	souten	calme	calme	

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	101.20	V. Paris 71 1/4	109...
terme	101.30	» 1875	569...
3 o/o am. cpt.	100.30	» 1876	568.50
terme	100.32	» 3 o/o 80	419...
3 1/2 1894 cpt.	106.60	» 1/4 1886	105.75
terme	106.50	» 1892	379.75
Banq. de France	3540 ..	» 1/4 1892	97...
Banq. de Paris	772.50	Ville Marseille.	410...
Comp. d'Escom.	575...	Ville Bordeaux	116...
Crédit Foncier	683...	Ville Lille 1860	121...
Crédit Industr.	555...	» 1893	506...
Crédit Lyonnais	765...	Ville de Lyon	102.25
Crédit Mobilier	54.75	Roubaix-Tourc.	44...
Société Général	504...	Foncières 1877	402.50
Est	960...	» 1879	497...
Paris-L.-Médit.	1468...	» 1883	449...
Midi	1285...	» 3 o/o 1885	497...
Nord	1780...	» 5ᵉ 1885	104.50
Orléans	1562.50	» 1895	475...
Ouest	1030...	Communal. 1879	504...
Est Algérien	625...	Intérêt réduit	496...
Gaz Parisien	1110...	» 1880	501...
Transatlantique	335...	» 1881	336...
Suez	3180...	» 1892	502...
Omnibus Paris	1060...	Banq. hypothéc	560...
Dynamite	500...	» 3 o/o	449.75
Egypte 3 1/2	100.75	Bône-Guelma.	487.50
Autriche 4 o/o	102.97	Est 3 o/o nouv.	469.50
Hongrois 4 o/o	101.90	Lille-Béthune	467...
Espag. ext. 4 o/o	63...	Méditeran. 3 o/o	464...
Portugais	25.35	Paris-L.-M. anc.	468.50
Italien 5 o/o	88.35	» nouv.	471.50
Turc 4 o/o	20.35	Médoc	483.50
Banq. Autrich.	510...	Midi 3 o/o nouv	468...
Banq. Ottomane	570...	Nord-Est.	472...
Nord d'Espagne	97...	Orléans 1884.	479...
Saragosse	130...	Ouest 3 o/o nou	474...
Fives-Lille	675...	Picardie-Fland.	466.50
Russe 1867-1869	100.50	Bons de Presse	14.50
» 4 o/o 1880	100.45	Bons 100 port.	70.30
» 4 o/o 1889	102 85	Bons à l. algér.	60.75
» cons. 4 o/o	101.50	Panama 5 o/o	23.50
» 4 o/o 1890	101.70	» 3 o/o	15.75
» 3 o/o 1891	88.75	» 4 o/o	17.50
» 4 o/o 1893	103.50	» nou. 6 o/o	25.50
» 3 1/2 1894	96.75	» » 2ᵉ sér.	24.50
V. Paris 1855-60	645...	» » 3ᵉ sér.	79...
» 1865	570...	» à lots	130...
» 1869	431...	» » 210 p.	238.50
» 1871	416.50	» bons à l. 80	182...

Imprimerie de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing.*

Le Gérant : E. DUGARDIN.